

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 9 JUIN 1945
EXERCICE 1944

RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES
BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES
RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS — PARIS (9^e)
R. C. Seine 251.988 B L. B. F. n° 22

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire du 9 Juin 1945

Messieurs,

Malgré les ruines nouvelles répandues un peu partout dans notre pays déjà si douloureusement mutilé, malgré les nouveaux deuils imposés à notre population soit par les hasards de la guerre, soit par les incroyables sévices d'un ennemi que la défaite rendait chaque jour plus cruel, l'année 1944 restera pour les Français toute illuminée par la joie de la libération.

Vivre libre ou mourir. Ce vieux cri de la Révolution, dont une familière liberté avait affaibli l'écho, quelles résonances il a soudain trouvées dans l'âme de notre peuple et combien les sombres années de servitude l'ont chargé de sens ! C'est pour que la France vive libre que tant de ses enfants ont accepté le sacrifice, soit qu'ils alassent grossir la phalange toujours plus nombreuse de ceux qui, n'ayant jamais faibli dans leur foi, portaient haut le flambeau de l'espérance française, soit qu'ils se fussent engagés dans le souterrain et terrible combat contre un oppresseur implacable, combat que jalonnent tant de tortures, tant d'atroces souffrances, tant de morts.

Tous ces sacrifices n'ont pas été vains ; à la force qui nous avait asservis, une force encore plus puissante s'est opposée. L'ennemi commun a dû céder devant le magnifique effort des armées alliées, et la France, rétablie dans sa souveraineté par la victoire, l'est aussi dans son honneur par l'héroïsme de ceux de ses enfants qui avaient choisi de mourir pour elle.

Inclinons-nous, Messieurs, devant la mémoire de ces héros. Nous avons compté dans notre personnel quelques-uns d'entre eux, et des plus authentiques. En se donnant à la Patrie, ils ont honoré notre maison et celle-ci n'oubliera pas les orphelins qu'ils ont laissés.

Les difficultés que nous avons éprouvées à communiquer avec nos agences et filiales d'outre-mer, nous ont contraints de reculer votre assemblée générale à une date tardive. Nous ne saurions donc insister

longuement sur ce que fut l'économie française au cours de l'année 1944. D'autres, d'ailleurs, ont dit avec autorité et talent l'épuisement croissant de ce pays coupé de toute communication extérieure, étroitement enchaîné à l'Allemagne qui le vidait systématiquement et de ses ressources et du produit de son travail et de ses hommes. Une entreprise méthodique et ordonnée de pillage, dont un asservissement toujours plus rigoureux assurait la stricte exécution, nous faisait descendre chaque mois de nouveaux degrés dans la misère. Repliée sur elle-même, la France, comme ses enfants, que l'ennemi gardait captifs, s'appliquait à tenir, à durer, attendant avec une espérance angoissée l'heure du combat libérateur.

Ce combat, il était inévitable qu'il ouvrît une nouvelle période de destructions car c'est le destin, lourd et glorieux, de la France d'être le lieu où se joue l'avenir de l'Occident. Aussi les cruelles nécessités de la guerre, aggravées par les destructions organisées de l'ennemi, ont-elles anéanti une part importante de l'inestimable capital lentement constitué au cours des siècles par les efforts et les privations de notre peuple. Cette nation paysanne, si amoureuse de stabilité, si accrochée à son sol, si attachée aux choses qui l'entourent, la voici au milieu de ruines, cherchant parmi les pierres et les gravats les quelques vestiges d'un cher passé. Ces usines qu'elle s'était données pour bénéficier des progrès de la science et mieux vivre, elles sont pour la plupart détruites ou pillées; de ces canaux, de ces voies ferrées, de ces ports, de ces travaux d'art qui constituent aujourd'hui l'équipement indispensable d'une société humaine aux besoins variés, rares sont ceux qui restent intacts.

Parmi tant de ravages et dans un pays qu'enivrait, après des années de servitude, son indépendance enfin recouvrée, la vie économique ne pouvait reprendre sans tâtonnements. D'immenses tâches, toutes également pressantes, ont sollicité les nouvelles équipes gouvernementales. Mais, privés de matières premières et d'outillage, nous ne pouvons rien entreprendre sans un apport extérieur. Cet apport nous a malheureusement fait défaut car la libération du sol français — pour laquelle, d'ailleurs, la lutte se poursuivait encore à la fin de l'année 1944 — n'a pas mis un terme aux combats. Les derniers jours de l'an passé ont même vu se produire un dangereux retour offensif d'un ennemi fanatisé. C'est donc au service des armées combattantes qu'a été mis le tonnage dont disposaient les Alliés. Bien plus, la France qui, après avoir en 1940 supporté à peu près seule le poids écrasant de la guerre, n'avait cessé d'être présente à la lutte commune et avec des contingents de plus en plus nombreux, a voulu, sa libération acquise, contribuer à l'effort pour la victoire totale. Une large part des rares moyens de transport qui lui restaient, les quelques fournitures dont elle était encore capable ont été réservées aux combattants. C'est dire que le grand œuvre de la reconstruction n'a pu être sérieusement engagé au cours de l'année; seuls les travaux provisoires, destinés à rétablir les communications entre les diverses parties du territoire national, ont été entrepris et, dans l'ensemble, terminés.

Il est aisé d'imaginer ce qu'a pu être l'activité d'une maison de banque comme la nôtre au cours d'une période aussi peu favorable au travail productif. Pendant la lourde époque d'attente durant laquelle, la vie se retirant lentement du pays, les entreprises industrielles et commerciales étaient gagnées par une paralysie croissante et voyaient leurs produits bruts s'amenuiser sans cesse, les banques ont suivi la loi commune; toutefois, la pléthore monétaire, en accroissant le montant de leurs ressources, leur a permis d'augmenter leurs emplois en bons du Trésor. La période ouverte par le débarquement allié a, comme il est naturel, réduit à l'extrême leur activité, et c'est seulement quand l'année 1944 se terminait, que les premiers efforts tentés en vue de rétablir les courants commerciaux redonnaient quelque aliment à nos guichets. Ainsi, grâce à l'augmentation des fonds en chômage et du fait des appels à l'épargne, l'année 1944, bien qu'exceptionnellement défavorable à la création de la richesse, a moins atteint les banques qu'on aurait pu le redouter.

Notons d'ailleurs que l'abondance monétaire aurait justifié une progression plus sensible des dépôts. Dans les six principales sociétés de crédit, ces dépôts s'élevaient à 40 milliards de francs à la fin de 1938; ils atteignaient 161 milliards à la fin de 1944. Ils se sont donc accrus de 302 %. Pendant ce temps, la circulation des billets passait de 111 milliards à 572 milliards de francs, en hausse de 415 %.

Les banques commerciales n'ont donc reçu qu'une part des sommes émises depuis 1939, part qui est allée décroissant puisque les dépôts des six principales banques françaises ne représentaient plus, à la

fin de 1944, que 28,1 % du montant de la circulation contre 36 % à la fin de 1938. Les banques locales, les banques populaires et les caisses de crédit agricole paraissent avoir été mieux partagées : le compte-rendu du Conseil Général de la Banque de France pour 1944 signale, en effet, que dans ces établissements, l'afflux de fonds a été, en valeur relative, plus sensible que dans les grandes sociétés de crédit; néanmoins, il s'agit là d'un accroissement de ressources qui, en valeur absolue, reste faible.

Il en va tout autrement de la progression des avoirs dans les caisses d'épargne. Ces avoirs s'élevaient au 31 décembre dernier à 168 milliards contre 66,7 milliards à la fin de 1938; ainsi, les caisses d'épargne disposent de ressources supérieures à celles des six principales banques françaises réunies.

L'avenir nous dira s'il n'y a pas danger pour l'économie du pays à voir les capitaux flottants se détourner de la production des richesses pour s'orienter vers le financement des dépenses publiques.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler, à cette occasion, que, personne morale dont les ressources ont pour unique origine la masse des richesses créées par les personnes physiques dont se compose la nation, l'Etat ne saurait être opulent dans un pays pauvre. Toute mesure qui entrave l'expansion économique, fut-elle même édictée au bénéfice de l'Etat, s'avère ainsi devoir être, en définitive, préjudiciable aux intérêts qu'elle prétend servir.

La même pléthore monétaire qui a fait affluer les fonds liquides dans nos caisses, nous a permis de placer dans le public divers emprunts de collectivités privées et de l'Etat. Parmi ces derniers nous signalerons, en particulier, l'Emprunt de la Libération. Bien que démunis de moyens de transport, nous avons pu répondre au vœu du Gouvernement et intéresser un grand nombre d'épargnants à cette imposante opération. Nous avons ainsi obtenu un chiffre élevé de souscriptions, nous classant dans les tout premiers rangs parmi nos confrères. Les ressources que le Trésor Public s'est procurées par cet emprunt; si elles n'étaient pas nécessaires à la couverture de besoins immédiats, ont néanmoins apporté au financement du budget de 1945 un concours très appréciable. D'aucuns attendaient mieux de cette opération et, notamment, en espéraient une importante réduction de la masse des billets. Certes, une diminution sensible a été obtenue puisque, du début de novembre à la fin de décembre, le montant de la circulation s'est abaissé de 632 à 572 milliards. Mais ce chiffre n'a pas satisfait ceux qui souhaitaient de voir la France suivre la Belgique dans sa tentative de déflation forcée. Seule, pense-t-on, une telle déflation arrêterait les transactions occultes en privant de leurs moyens de paiement les trafiquants du marché clandestin. Mais cette coercition ne risquerait-elle pas de créer un nouveau danger d'inflation par le trouble qu'elle apporterait dans la masse des épargnants? Car c'est seulement par des excédents budgétaires ou par des ressources d'emprunts dépassant les besoins du Trésor qu'une déflation durable peut être obtenue. Des excédents budgétaires ne pouvant être escomptés à bref délai, une opération qui, pour réduire la masse des billets en circulation, affaiblirait les possibilités d'emprunt de l'Etat, serait décevante.

Au demeurant, est-ce d'une simple réduction des moyens de paiement qu'une chute des prix sur le marché clandestin peut être attendue? Le précédent belge ne justifie guère un pareil espoir, puisque la déflation réalisée chez nos voisins est restée sans effet sur les prix officiels. Seul un afflux de produits importés a déterminé la baisse désirée. Et cela ne saurait surprendre, car il n'est pas de mesure — monétaire ou autre — par laquelle il soit possible d'arrêter l'homme qui a faim, dans ses efforts en vue d'acquiescer le minimum d'aliments nécessaire à la vie; le rationnement qui n'assure pas ce minimum est et restera théorique.

Plus que la répartition de la disette, c'est donc la production des biens qui doit être actuellement le premier souci des Français. Seule une augmentation sensible des produits, en nous assurant ce minimum vital que nous pouvons aujourd'hui exprimer en chiffres et dont les rations officielles sont si éloignées, mettra fin à un marché clandestin qui réduit toujours davantage le pouvoir d'achat du consommateur, décourage le producteur frustré du prix de son effort, démoralise le pays en faisant de la richesse la récompense de la violation des lois.

L'assainissement du marché des biens, si souhaitable à des titres divers, aurait pour nous cet avantage particulier de diriger à nouveau vers nos guichets ce courant toujours plus important d'opérations qui se traitent aujourd'hui en fraude et par le moyen de la monnaie anonyme qu'est le billet. D'autre part, et surtout, un tel assainissement nous permettrait de résoudre enfin ce problème des salaires qui nous tient à cœur. Nos agents souffrent cruellement de la disette et s'efforcent de se procurer le minimum vital. La hausse continue des prix clandestins les incite à demander des augmentations de salaires dont le seul résultat est d'accroître la surenchère sur le marché occulte et de provoquer une nouvelle montée des prix qui réduit à néant tout accroissement du pouvoir d'achat. C'est pour les dirigeants des entreprises un cas de conscience extrêmement douloureux que pose un tel état de choses : ils ont le vif désir de soulager des souffrances dont ils n'ignorent rien, ils imposent, pour ce faire, à leurs entreprises des sacrifices très lourds, souvent même, du fait du blocage des prix, un déficit considérable, et cette perte de substance s'avère complètement vaine car elle n'atténue en rien les misères qu'on espérait vaincre en l'acceptant.

En réalité, le problème des salaires restera insoluble tant qu'on n'aura pas mis sur le marché la masse de biens et de produits nécessaires aux salariés. Une augmentation des revenus nominaux n'est donc aujourd'hui qu'un leurre et son seul résultat est un nouvel avilissement de la valeur de la monnaie. Cet avilissement tendrait à se corriger de lui-même si c'était au producteur que revenait le haut prix payé, car les gros profits devraient être un stimulant à la production. Malheureusement, du fait de la clandestinité du marché, c'est à d'inavouables intermédiaires, parasites sociaux incapables de toute production, que va la plus grosse part de la différence entre le prix payé par le consommateur et le prix de revient du produit. Un grand pas sera fait vers l'union nécessaire à notre reconstitution quand un terme sera mis à une situation si douloureuse.

**

Messieurs, dans les derniers jours de l'année 1944, nous avons eu la grande joie de rouvrir quelques-uns de nos Sièges d'Alsace et de Lorraine. L'Alsace, nous le rappelons, est le berceau de notre maison puisque c'est le Comptoir d'Escompte de Mulhouse qui fonda l'établissement dont nous avons pris la suite. La rentrée en Alsace a donc été pour nous l'émouvant retour à la petite patrie. Vous n'avez pas oublié comment, en 1939, alors que Strasbourg était évacué par ordre de l'autorité militaire, nous avons tenu à garder avec nos amis alsaciens un contact étroit, nous bornant à transférer nos services strasbourgeois dans notre siège de Schirmeck, et laissant une permanence à Strasbourg même. Tous nos Sièges d'Alsace et de Lorraine, si près qu'ils fussent de la ligne de feu, restèrent en activité. Cette politique, qui était à nos yeux la conséquence naturelle de notre caractère originel de banque régionale alsacienne, nous a laissés, au moment de la défaite, à la tête d'importants engagements alsaciens et lorrains; ceux-ci n'ont pas été sans nous causer quelques préoccupations — aujourd'hui heureusement dissipées — lorsque, sous la brutale pression de l'ennemi, nous avons dû, avec nos confrères d'origine régionale, nous résoudre à cesser notre exploitation.

Nos amis d'Alsace et de Lorraine nous sont reconnaissants d'être restés parmi eux jusqu'à la dernière limite du possible, d'avoir, après notre départ forcé, gardé avec eux, par nos agents restés sur place, des contacts qui nous ont permis de régler des cas personnels délicats; et l'accueil qui nous a été réservé dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle nous a profondément touchés.

La libération de la France nous a également permis de reprendre avec nos agences et nos filiales d'outre-mer les relations que le débarquement allié en Afrique du Nord avait interrompues. Nous avons retrouvé en Afrique Occidentale et dans les Antilles des sièges en plein développement et qui ont supporté très brillamment l'épreuve qu'a été pour toutes les possessions françaises la rupture des relations avec la métropole. L'Afrique française ayant refait son unité dans la lutte pour la libération de la mère-patrie, nous avons ouvert des sièges au Cameroun et dans l'Afrique Equatoriale, désormais accessibles à notre direction d'Afrique Noire.

Nos filiales d'Afrique du Nord et de Madagascar ont également réalisé depuis Novembre 1942 des progrès satisfaisants. La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Afrique) est maintenant installée dans les principales villes de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie; de plus, elle a ouvert trois sièges dans le Levant. Le réseau de notre filiale compte ainsi 64 succursales, agences ou bureaux permanents, et les progrès de son bilan marquent bien son expansion. Ce bilan, dont le total s'élevait à Fr. 1.773.818.029,— au 31 Décembre 1942, atteignait Fr. 2.662.240.683,— au 31 Décembre 1943 et Fr. 3.723.725.773,— au 31 Décembre 1944. A partir de 1942, les bénéfices réalisés ont permis de distribuer au capital, porté à deux cents millions, le dividende statutaire de 6 %.

Le Crédit Foncier de Madagascar, que nous avons réorganisé en 1942, a lui aussi témoigné d'une grande vitalité. Son bilan qui, au 31 Décembre 1942, s'élevait à Fr. 174.000.474,—, était passé à Fr. 246.180.577,— au 31 Décembre 1943. A la fin de l'année dernière, il atteignait Fr. 454.873.072,—. Désormais complètement allégée d'un passé qui gênait son action, notre filiale malgache est en mesure d'apporter un concours efficace à l'économie d'une possession qui figure parmi les plus intéressantes de notre Empire.

Par ce réseau colonial plein de vie et qu'anime le goût de l'action, notre maison prend un caractère particulier parmi les banques françaises : elle est le symbole de l'union de la France avec ses possessions et elle affirme sa foi dans l'effort créateur qui, en aidant la France à se reconstituer, relèvera le niveau de vie et favorisera le développement des divers peuples de notre Empire.

C'est dire que, partout où elle exerce son activité, notre maison est prête à participer de toutes ses forces à l'œuvre immense qui attend aujourd'hui les Français. Il convient cependant de souligner que l'efficacité de notre action est liée à la qualité de ceux qui assument la charge de produire et que les économistes appellent les entrepreneurs de production. Nous pouvons aider ces entrepreneurs, mais nous ne saurions les remplacer; si bien qu'un pays où l'esprit d'entreprise serait en décadence, ne pourrait recevoir du banquier l'impulsion qui lui fait défaut. La distribution du crédit n'est donc pas et ne saurait être la clef de tous les problèmes que pose la disette. Le crédit seconde l'effort créateur, il ne se substitue pas à lui et le bon banquier ne peut rien là où manquent les bons entrepreneurs de production. Il ne peut rien non plus là où la masse, vivant au jour le jour, ignore l'épargne et manque à constituer le volant que le banquier a pour mission de mettre au service des producteurs.

Bien que la France ait été profondément atteinte dans ses élites et dans ses biens, nous pensons qu'elle conserve encore assez d'hommes et de ressources pour permettre à ses banquiers de jouer pleinement leur rôle. Et dans notre maison, c'est de tout cœur que, du haut en bas de la hiérarchie, chacun contribuera, sans ménager sa peine, à l'effort qui rétablira la patrie blessée dans sa grandeur et sa prospérité.

De ce zèle à servir sa maison et, à travers elle, son pays, notre personnel a, tout au long des six années de guerre, donné de magnifiques témoignages. L'année 1944 ne l'a, sur ce point, cédé à aucune de celles qui l'avaient précédée. Sous les bombes comme sous les obus, nos agents ont continué à rester fidèles au poste, à assurer calmement et ponctuellement leurs fonctions, poussant parfois leur sens du devoir jusqu'à l'héroïsme. C'est ainsi que neuf d'entre eux ont, au cours de 1944, trouvé la mort dans l'accomplissement de leur tâche. Nous conserverons avec piété leur mémoire et nous nous efforcerons de les suppléer auprès de ceux qu'ils ont laissés.

Au dévouement et à la conscience professionnelle de nos agents, nous avons tenu à répondre en fortifiant leurs raisons d'être attachés à l'œuvre commune. Vous connaissez nos efforts en vue d'améliorer, autant que le permettent des circonstances très difficiles, l'alimentation des employés et des cadres. Si les repas servis dans nos restaurants, si les produits et denrées vendus dans nos coopératives et que nous avons essayé d'accroître en passant des contrats de culture, ne sont pas aussi abondants et variés que nous le voudrions, ils n'en trouvent pas moins une large clientèle et ils ont certainement contribué au maintien de l'état sanitaire de notre personnel.

d'autorité. Les événements ne lui ont pas permis de prendre part à nos délibérations et de nous faire bénéficier de sa grande expérience des choses et des hommes de l'Afrique du Nord. Nous le regrettons très vivement.

Dès après la libération de Paris, nous avons, comme il était naturel, réintégré d'office dans leurs fonctions d'administrateur M. Jacques de ROHAN-CHABOT et M. Raoul de CHARBONNIÈRE qui, en Mai 1943, avaient été contraints de résigner leur mandat. Pour des motifs d'ordre personnel, M. de ROHAN-CHABOT a estimé préférable de conserver sa liberté. Nous nous sommes inclinés à regret devant cette décision. M. de ROHAN-CHABOT, qui faisait partie du Conseil d'origine de notre société, a su, en des moments difficiles, rendre à notre maison des services précieux et dont nous gardons le souvenir.

La loi du 16 Novembre 1940, interdisant le cumul des fonctions d'administrateur et de directeur général, ayant été modifiée, nous avons rappelé parmi nous notre directeur général M. Alfred POSE. Le rôle joué par M. POSE dans notre maison commandait une telle mesure.

Nous vous demandons, à la suite de ces divers changements, d'une part de ratifier la désignation de MM. de CHARBONNIÈRE et POSE, d'autre part de donner quitus de leur gestion à MM. CAYLA, CHÉRADAME, ainsi qu'aux ayants-droit de M. VINSON.

Messieurs, nous pensons que vous jugerez comme nous équitable de modifier le montant des jetons de présence, fixé par la deuxième assemblée générale constitutive de notre société en avril 1932 et resté depuis inchangé en dépit des modifications profondes qu'a connues la valeur de notre monnaie. Ce rajustement s'impose d'autant plus que votre Conseil, empêché par les nouvelles lois sur les sociétés de déléguer à un comité de direction restreint une partie de ses pouvoirs, a dû doubler le nombre de ses réunions. Nous vous proposons, en conséquence, de porter à Fr. 600.000,— le montant total des jetons de présence à répartir désormais chaque année entre vos administrateurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1944

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat dont nous avons été investis par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 1944 pour une nouvelle période de trois ans, nous avons l'honneur de vous exposer, dans le présent rapport, le résultat des vérifications et investigations auxquelles nous nous sommes livrés, d'abord en cours d'exercice, puis à la clôture du bilan du 31 Décembre 1944.

Outre nos contacts périodiques aussi bien avec la Direction qu'avec les services de la Banque, nous avons suivi, au Siège Social, les opérations d'inventaire et tout spécialement celles concernant les espèces existant à la Caisse Centrale, le Portefeuille-Titres et les Valeurs de Trésorerie. Enfin, par les pointages et sondages que nous avons effectués dans les divers documents comptables mis à notre disposition, nous avons pu constater la sincérité des indications portées au bilan et au compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1944, qui sont aujourd'hui soumis à votre approbation.

Nous vous rappelons que, pendant la période de guerre, étant donné l'interruption des relations avec la Succursale de Londres, certains correspondants étrangers et les Agences d'Outre-Mer, il a fallu s'en tenir aux dernières situations comptables reçues. Mais avec la libération du territoire, les communications ont pu se rétablir : de telle sorte que les actifs et passifs de ces Sièges, de même que leurs résultats, sont incorporés dans le bilan et compte de Profits et Pertes pour leurs soldes au 31 Décembre 1944. Par contre, pour ceux des correspondants étrangers, avec qui cette reprise de relations n'est pas encore réalisée, on a dû maintenir les chiffres précédemment inscrits.

Nous nous référons pour le surplus aux indications figurant dans le rapport du Conseil d'Administration. Nous en avons pris connaissance et avons reconnu le bien fondé des chiffres qui se rapportent aux comptes sociaux.

Le bilan au 31 Décembre 1944, dont la présentation reste celle prescrite par la Commission de Contrôle des Banques, atteint un total de Fr. 28.869.485.385,86 contre Fr. 21.140.648.334,74 au bilan précédent. Ce nouvel et important accroissement de l'actif et du passif (Fr. 7.728.837.000, » ou 36,5 %) appelle les explications suivantes :

A L'ACTIF

Les espèces en Caisse et les avoirs chez les Trésors Publics et dans les Banques d'Emission se totalisent à Fr. 1.514.401.995, »
accusant ainsi une augmentation de plus de 50 %.

Les avoirs dans les Banques et chez les Correspondants sont de Fr. 1.201.027.472, »
chiffre légèrement supérieur à celui du précédent bilan.

Le Portefeuille-Effets qui atteint Fr. 19.798.198.669, »
est en notable augmentation sur celui de 1943 qui était de Fr. 14.665.982.728, »; l'accroissement de Fr. 5.132.215.941, » est représenté pour sa presque totalité, par des bons et valeurs du Trésor.

Le poste **Coupons** n'a pu, en raison de la précarité des transports au cours du deuxième semestre de l'année, se maintenir au chiffre réduit de l'an dernier qui était de Fr. 142.043.904, » ; il s'élève à Fr. 233.703.563, »

Les **Comptes-courants débiteurs** sont passés de Fr. 2.162.676.215, » à Fr. 2.922.863.328, » soit, par rapport à 1943, une augmentation qui atteint 35 %.

Les **Avances garanties** s'élèvent à Fr. 167.259.776, » contre Fr. 159.053.475, ».

Le poste **Avances et Débiteurs divers** est en augmentation notable : il accuse un montant de Fr. 2.650.042.937, » alors qu'il était de Fr. 1.583.467.647, » au 31 Décembre 1943.

Cette augmentation s'explique d'abord par les fonds bloqués pour compte de la clientèle dans les Trésoreries Générales au titre des Provisions pour le renouvellement des stocks et de l'outillage. Elle provient, pour le surplus, des sommes dues par les Agents et Courtiers. Selon notre habitude, nous avons examiné les Créances litigieuses. Celles-ci ne figurent à l'actif que pour le quantum jugé récupérable, c'est-à-dire après déduction des provisions nécessaires.

Les **Débiteurs par acceptation** sont à Fr. 60.068.572, » contre Fr. 42.590.423, » ; ce poste a sa contrepartie exacte au passif.

Les **Titres** en portefeuille sont inventoriés pour Fr. 97.754.431, » alors qu'au 31 Décembre 1943 leur valeur était de Fr. 89.703.673, » ; cet accroissement de Fr. 8.050.758, » résulte, d'une part de l'enregistrement, après reprise des relations avec l'Outre-Mer, d'achats de titres et de souscriptions aux augmentations de capital de Sociétés filiales ; d'autre part, et en sens inverse, de réalisations de titres.

L'estimation des titres a été faite d'après les principes observés précédemment. En particulier, les titres cotés figurent pour leur prix d'achat lorsque celui-ci était inférieur au cours du 31 Décembre 1944. Les titres non cotés sont évalués au maximum à leur prix de revient.

Les **Comptes d'ordre et divers** se montent à Fr. 129.164.637, » contre Fr. 67.423.453, » au 31 Décembre 1943. L'augmentation est due principalement, et par suite des circonstances, à des écritures en cours de régularisation. Ce chapitre comprend, en outre, les cautionnements, loyers d'avance, impôts récupérables sur le dividende, les stocks d'économat, etc.

Les **Immeubles et Mobilier** sont inscrits au bilan pour Fr. 95.000.000, » contre Fr. 80.000.000, » au 31 Décembre 1943. L'augmentation de Fr. 15.000.000, » correspond aux acquisitions et installations nouvelles, et à l'accroissement de la participation dans la filiale immobilière.

AU PASSIF

Les **Comptes de Chèques** se totalisent à Fr. 6.779.536.126, »

et les **Comptes-courants créditeurs** à Fr. 13.309.874.535, » contre, respectivement Fr. 5.549.740.895, » et Fr. 11.784.982.308, » soit pour l'ensemble une augmentation de 16 % environ.

Les **Banques et Correspondants** sont créditeurs de Fr. 526.347.824, »

et les **Comptes exigibles après encaissement** de Fr. 155.480.599, » L'accroissement de ces deux postes ne donne lieu à aucune remarque.

Par contre, les **Créditeurs divers** se signalent à l'attention en passant de Fr. 1.708.283.386, » à Fr. 5.822.226.600, » Il convient de souligner que cette augmentation de Fr. 4.113.943.000, » correspond principalement au solde des souscriptions reçues pour l'Emprunt de la Libération.

Les **Acceptations à payer** Fr. 60.068.572, » forment la contrepartie des Débiteurs par acceptation figurant à l'actif.

Les **Dividendes restant à payer** Fr. 2.305.631, » n'appellent pas d'explication.

Les **Bons et Comptes à échéance fixe** marquent, plus particulièrement en ce qui concerne les dépôts de la clientèle, une nouvelle et importante progression. Ce passif à moyen terme atteint, en effet Fr. 1.073.193.108, » alors qu'il était de Fr. 437.729.683, » au précédent bilan.

Les **Comptes d'ordre et divers** dont le montant est de Fr. 333.089.695, » contre Fr. 272.843.023, » comprennent les réescomptes divers et notamment ceux du portefeuille qui en sont le principal élément.

Par la dotation décidée par votre Assemblée Générale annuelle du 15 avril 1944, les **Réserves** qui étaient alors de Fr. 215.000.000, » sont passées à Fr. 225.000.000, »

Le **Capital** est sans changement Fr. 525.000.000, »

COMPTE DE " PROFITS ET PERTES "

Le solde bénéficiaire de l'exercice dont la répartition est soumise à votre décision, se monte à Fr. 36.550.053,58

Le décompte de ce résultat s'établit comme suit :

Bénéfice d'exploitation Fr. 29.424.137,49

Bénéfice sur vente de titres et coupons Fr. 7.125.916,09

D'où un total de produits de Fr. 36.550.053,58 en régression sur ceux de 1943 par suite de l'accroissement continu des charges.

Quant à sa répartition, le Conseil vous propose :

1° - d'affecter 5 % à la Réserve légale Fr. 1.827.502,67

2° - de distribuer 6 % aux actions, soit sur 525 millions Fr. 31.500.000, »

Fr. 33.327.502,67

3° - sur le reliquat de Fr. 3.222.550,91

10 % reviendrait au Conseil d'Administration à titre de tantièmes Fr. 322.255,09

4° - Le solde de Fr. 2.900.295,82

ajouté au report de l'exercice antérieur Fr. 20.812.636,63

formerait un total de Fr. 23.712.932,45

qui serait reporté à nouveau à concurrence de Fr. 23.540.435,12, le surplus étant affecté à la Réserve légale pour arrondir à Fr. 227.000.000, » l'ensemble des Réserves.

Nous n'avons aucune observation à faire sur cette proposition qui est conforme aux statuts. Nous vous proposons donc de l'approuver ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 1944 tels que ceux-ci vous sont soumis.

Paris, le 22 Mai 1945.

Les Commissaires

Agréés par la Cour d'Appel de Paris,
Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau)
de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1944

Messieurs les Actionnaires,

L'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, tel qu'il a été modifié par celle du 4 Mars 1943, prévoit que toute convention passée directement ou indirectement par une Société avec l'un de ses Administrateurs ou avec une Entreprise ayant des dirigeants communs, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Sont seules exclues de ces dispositions, les opérations courantes avec la clientèle et certaines opérations particulières au commerce de banque.

Conformément à ce texte nouveau, qui était applicable à votre Société à partir de l'exercice 1944, le Conseil d'Administration, au cours de différentes réunions, a délibéré de la question. Il nous a fait connaître qu'il avait approuvé des renouvellements de baux, à des conditions nouvelles, intervenus entre la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE et sa filiale la Compagnie Immobilière Française, avec laquelle vous avez un Administrateur commun. Ces conventions n'appellent aucune observation de notre part.

En outre, ont été enregistrées, en 1944, des opérations d'achats et de ventes de titres, autorisées et réalisées au cours des exercices précédents avec certaines de vos filiales bancaires, opérations qui n'avaient pu être comptabilisées à bonne date du fait de l'interruption des relations avec l'Afrique du Nord.

Paris, le 22 Mai 1945.

Les Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHEL.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

(Article 16 du Décret du 29 Novembre 1939)

EXERCICE 1944

Messieurs les Actionnaires,

Votre Société n'ayant tenu aucune Assemblée Générale entre l'Assemblée Générale annuelle du 15 Avril 1944 à laquelle nous avons assisté et celle du 9 Juin 1945 en vue de laquelle nous avons procédé aux vérifications dont il vous est rendu compte par ailleurs, nous n'avons aucune observation à vous présenter pour l'application du Décret du 29 Novembre 1939.

Paris, le 22 Mai 1945.

Les Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHEL.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires, approuve ces rapports. Elle approuve également le bilan tel qu'il est présenté, ainsi que les comptes du douzième exercice social arrêtés le 31 Décembre 1944.

Deuxième Résolution

L'Assemblée approuvant la répartition du solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes telle qu'elle lui a été proposée, fixe le dividende de l'exercice 1944 à 6 %, soit Fr. 30 par titre, pour l'ensemble des actions formant le capital social, soit au total Fr. 31.500.000,—.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 Juin 1945 sous déduction des impôts.

Elle décide, en outre, d'affecter au fonds de Réserve légale la somme de Fr. 172.497,33 à prélever sur le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, l'ensemble des Réserves légale et extraordinaire étant ainsi arrondi à Fr. 227.000.000,—.

Troisième Résolution

L'Assemblée — après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par MM. les Commissaires en exécution de l'article 40 nouveau de la loi du 24 Juillet 1867 — approuve ce rapport.

Quatrième Résolution

L'Assemblée fixe à Fr. 600.000 la somme consacrée annuellement à l'attribution de jetons de présence aux Administrateurs, conformément à l'article 28 des statuts.

Cinquième Résolution

L'Assemblée donne quitus et décharge de leur gestion à MM. Léon CAYLA et Marcel CHÉRADAME, Administrateurs démissionnaires au cours de l'exercice.

L'Assemblée donne, en outre, à la succession de M. Jules VINSON, quitus de la gestion d'Administrateur assumée par ce dernier.

Sixième Résolution

L'Assemblée ratifie la nomination de deux nouveaux Administrateurs, MM. Raoul de GIRARD de CHARBONNIÈRE et Alfred POSE, désignés en cours d'exercice par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 19 des statuts.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à Fr. 90.000 la rémunération globale annuelle de Commissaires à compter de l'exercice 1945.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1944

DÉBIT	CRÉDIT
Répartition :	
Réserve légale, 5 % sur Fr. 36.550.053,58 Fr.	Bénéfices d'exploitation, déduction faite des charges, amortissements et provi- sions Fr.
Dividende aux actions, 6 % sur Fr. 525.000.000, » Fr.	Produits du Portefeuille-Titres Fr.
Tantièmes du Conseil d'Administration, 10 % sur Fr. 3.222.550,91 Fr.	
Affectation à la réserve légale de la somme nécessaire pour arrondir l'ensem- ble des réserves à Fr. 227.000.000, » . Fr.	
Report à nouveau..... Fr.	Report antérieur..... Fr.
TOTAL Fr.	TOTAL Fr.
	57.362.690,21
	20.812.636,63
	57.362.690,21

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1944

(avant répartition)

ACTIF		PASSIF
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émis. Fr.	1.514.401.995,76	Comptes de chèques Fr.
Banques et Correspondants Fr.	1.201.027.472,59	Comptes-courants Fr.
Portefeuille-effets Fr.	19.798.198.669,90	Banques et Correspondants Fr.
Coupons Fr.	233.703.563,64	Comptes exigibles après encaissement. Fr.
Comptes-courants Fr.	2.922.863.328,07	Créditeurs divers Fr.
Avances garanties Fr.	167.259.776,85	Acceptations à payer Fr.
Avances et débiteurs divers Fr.	2.650.042.937,62	Dividendes restant à payer Fr.
Débiteurs par acceptations. Fr.	60.068.572,67	Bons et comptes à échéance fixe Fr.
Titres Fr.	97.754.431,71	Comptes d'ordre et divers Fr.
Comptes d'ordre et Divers..... Fr.	129.164.637,05	Réserves Fr.
Immeubles et Mobilier Fr.	95.000.000, »	Capital Fr.
TOTAL Fr.	28.869.485.385,86	Résultats Fr.
		Report à nouveau..... Fr.
		TOTAL Fr.
		28.869.485.385,86

HORS BILAN

Engagements par cautions et avais 1.820.683.003,21
Effets escomptés circulant sous notre endos 1.019.987.000, »
Ouvertures de crédits confirmés 967.135.482,03

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1944

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr.	Comptes de chèques	Fr.
Banques et Correspondants	Fr.	Comptes-courants	Fr.
Portefeuille-effets	Fr.	Banques et Correspondants	Fr.
Coupons	Fr.	Comptes exigibles après encaissement.	Fr.
Comptes-courants	Fr.	Créditeurs divers	Fr.
Avances garanties	Fr.	Acceptations à payer	Fr.
Avances et débiteurs divers	Fr.	Dividendes restant à payer	Fr.
Débiteurs par acceptations	Fr.	Bons et comptes à échéance fixe	Fr.
Titres	Fr.	Comptes d'ordre et divers	Fr.
Comptes d'ordre et Divers	Fr.	Réserves	Fr.
Immeubles et Mobilier	Fr.	Capital	Fr.
TOTAL	Fr.	Report à nouveau	Fr.
		TOTAL	Fr.
			28.869.485.385,86
			28.869.485.385,86